Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 6-7

Rubrik: Cantons actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vaud : la dialectique associations-bureau

Christiane Mathys-Reymond, présidente de l'ADF-Vaud, rend compte ci-dessous de l'entretien qu'elle a eu récemment avec Françoise Pasche, nouvelle déléguée vaudoise à l'égalité.

Je crois rêver. Vous êtes-là, en face de moi, dans votre bureau tout neuf, des piles de documents en attente d'étagères, une grande baie sans rideaux pour que notre cathédrale s'étale bien chez vous.

Si vous saviez notre longue attente !

Il y a un peu plus de deux ans, fraîchement élue à la présidence de l'Association vaudoise pour les droits de la femme, je me trouvai catapultée dans le dossier haut en paperasses du Bureau de l'égalité. Excellente école pour faire mes premières armes : échanges parfois vifs mais toujours vrais parce que sous-tendus par la volonté de parvenir au but, découverte de féministes de toute appartenance politique, remise constante de notre projet sur la table jusqu'à l'obtention et du bon fond et de la bonne forme, ni trop littéraire, ni trop juridique !

Françoise Pasche.

Nos clivages politiques nous avaient acculées à la constitution de deux sous-groupes, l'un préconisant un bureau d'état, l'autre, un bureau privé. Nos travaux furent reconnus publiquement lors du débat du 1er février 1989, devant une salle des vignerons débordantes de femmes : du jamais vu !

Janine Coderey, députée libérale, présentait le projet privé et Monique Mischler, députée socialiste, le projet d'Etat.

Avant de donner la parole à notre toute nouvelle Mme Egalité, j'ai à cœur de remercier celles qui, dès 1987 déjà, ont pris l'initiative de réunir des femmes de tous bords en vue de créer notre bureau de l'égalité. Je pense en particulier aux anciennes présidentes du Claf et de l'ADF-Vaud, Mmes Janine Viret et Odile Jaeger. Et, remontant plus haut, à cette pionnière en la matière que fut Monique Mischler qui, en septembre 1981 déjà, proposait par une motion au Grand Conseil la création d'un Bureau à la condition féminine. Les députés d'alors n'avaient même pas voulu d'un secrétariat !

Merci aussi à toutes les femmes qui ont consacré un nombre incalculable de séances à peaufiner nos projets. Cette première interview de Françoise Pasche leur est dédiée.

Trêve de souvenirs en effet. Le présent s'impose en la personne d'une belle jeune femme au regard direct, voix assurée et ronde et chaleureuse poignée de mains.

Ch. Mathys-Reymond – **A la mi-octobre 1990, un communiqué paru dans *24 Heures* annonçait votre désignation en tant que «Madame Egalité» du canton de Vaud. Avez-vous eu conscience que dès ce moment les féministes vaudoises souhaitaient vous connaître ?**

Françoise Pasche – Bien sûr, mais comme le communiqué l'indiquait, j'étais alors coordinatrice du Service social de psychiatrie adulte à Nant et je travaillais à la rédaction de Mon mémoire. Autant bien finir une étape avant de commencer la suivante.

C. M.-R. – Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement du bureau, et préciser, à l'intention des lectrices pour qui ce chapitre est nouveau, à quel département il se rattache ?

F. P. – L'activité du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a débuté le 7 janvier 1991, et je suis assistée, depuis le 1er mars 1991 par une secrétaire à 50 %. Le Bureau est rattaché au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, plus spécifiquement au service de l'emploi.

C. M.-R. – **Qu'est-ce qui vous a motivée à devenir Madame Egalité ?**

F. P. – J'accorde une grande importance à la présence et à la participation active des femmes dans la société. A ce niveau, j'estime indispensable de poursuivre l'analyse des obstacles et contraintes spécifiques que rencontrent les femmes. Puis de prendre des mesures pour que chacune ait des chances réelles de tendre à la réalisation de ses choix.

C. M.-R. – **Au point où vous en êtes, pouvez-vous déjà voir des priorités ?**

F. P. – Le domaine de l'emploi demande une attention soutenue, mais il est indispensable d'avoir une vision globale de la situation de la femme. C'est pourquoi le premier programe du Bureau, auquel je travaille actuellement, s'étendra aux domaines prioritaires suivants : éducation, enseignement, famille, participation de la femme aux niveaux social, politique et économique.

C. M.-R. – **Comment envisagez-vous la collaboration avec les associations féminines ?**

F. P. – Je souhaite qu'une collaboration étroite se développe avec les différentes associations féminines et que nos tâches respectives soient complémentaires.

C. M.-R. – **Avez-vous déjà pris des contacts ?**

F. P. – Mais oui. Et ces premières prises de contact m'ont permis non seulement de me présenter, mais également d'être informée des diverses préoccupations.

Je pourrai ainsi en tenir compte dans l'élaboration du programme du bureau.

C. M.-R. – **Et la commission consultative ?**

F. P. – Le programme une fois déterminé, il sera proposé à la commission consultative ; celle-ci reste à constituer, contrairement à la situation intiale d'autres cantons.

C. M.-R. – **A quand donc le prochain rendez-vous officiel avec le Bureau ?**

F. P. – Au cours d'une prochaine conférence de presse où les mesures prioritaires du Bureau seront présentées.

C. M.-R. – **Alors bon vent à votre Bureau !**

Christiane Mathys-Reymond

(réd) – *Christiane Mathys-Reymond avait intitulé ce texte « Une si longue marche jusqu'à vous ». La rédaction de « Femmes suisses » souhaite pour sa part que, au bout de cette « longue marche », la rencontre soit vraiment fructueuse, et que le bureau vaudois déploie la même efficacité que ses jumeaux des autres cantons romands...*

Abus sexuel et inceste :

«Quand les mots brisent le silence»

Nous publions ci-dessous le communiqué que nous a fait parvenir l'association vol-secours à l'occasion de la publication d'une brochure sur les abus sexuels.

La question des abus sexuels à l'égard des enfants est un sujet très à la mode: organisation de colloques, création d'une permanence SOS enfants à Genève, diffusion du spectacle «Bouches décousues», bref, tout le monde se soucie de cette question.

Pourtant les médias, les artistes par le biais de leurs créations artistiques, et même les professionnels de la santé continuent à véhiculer des préjugés qui faussent le débat sur l'inceste. C'est pourquoi nous tentons de faire entendre dans la mêlée notre analyse féministe du problème.

En parler, c'est là notre premier objectif. Encore faudrait-il que les autorités (DIP en tête) mettent sur pied des structures permettant d'agir efficacement une fois que les enfants parlent.

Dénoncer, sans hypocrisie nous tient également à cœur afin que l'on cesse d'épargner les pères abuseurs sous prétexte qu'ils représentent l'autorité sans laquelle la famille n'est rien, famille qui de toute façon reste «intouchable» en tant que sacro-sainte sphère privée.

Prévenir, les abus sexuels nous semble également une priorité essentielle. La responsabilité de la prévention incombe à tous les adultes en contact professionnel avec des enfants: enseignant-e-s, professionnelle-s de la santé, assistant-e-s sociaux.

Pour obtenir cette brochure, s'adresser à Viol-Secours, case postale 459, 1211 Genève 24 ou au (022) 733 63 63.

Envie de lire ?

La Bibliothèque de l'ADF - Lausanne vient de nous faire parvenir la liste de ses récentes acquisitions. A emprunter ou à lire sur place, à la Maison de la Femme, av. Eglantine 6.

- Lotti Ruckstuhl, *Vers la majorité politique*, éd. ADF.
- Mireille Kuttel, *Un balcon sur la mer*, éd. L'Age d'Homme.
- Josyane Savigneau, *Marguerite Yourcenar*, Gallimard.
- Alexandra Lapierre, *L'Absent*, éd. Laffont.
- Noëlle Loriot, *Irène Joliot-Curie*, Presses de la Renaissance.
- Georges Duby et Michelle Perrot, *Histoire des Femmes*, 2 tomes, éd. Plon.
- Christiane Olivier, *Filles d'Eve*, éd. Denoël.
- Elisabeth Glaser, *En l'absence des anges*, Presses de la Renaissance.
- Femmes écrivains suisses: *Solitude surpeuplée*, éd. d'En Bas.
- Régine Pernoud, *La femme au temps des Croisades*, éd. Stock et Laurence Pernoud.
- Françoise Chandernagor, *L'enfant aux loups*, éd. de Fallois.

UNIVERSITE DE LAUSANNE

Notre Faculté de médecine met au concours le poste de

Chef de la division d'endocrinologie et du métabolisme

du Département de médecine interne du CHUV

avec rang professoral

Les candidat(e)s avec large expérience clinique en endocrinologie et/ou en métabolisme en relation directe avec l'endocrinologie, un dossier démontrant une activité de recherche originale, une capacité à stimuler, coordonner et développer de nouvelles lignes de recherche, une expérience d'enseignement universitaire, de gestion et conduite de personnel sont priés de faire parvenir leur dossier au Professeur J.-J. Livio, Doyen de la Faculté de Médecine, Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, **avant le 31 octobre 1991**. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

UNIVERSITE DE LAUSANNE

Notre Faculté de médecine met au concours le poste de

Professeur associé de neurochirurgie

Le titulaire sera chargé de diriger le programme de stéréotaxie du Service de neurochirurgie du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et de développer la recherche dans ce domaine. Il participera à l'enseignement pré- et postgradué.

Les candidatures (avec c.-v. détaillé, liste de publications et 5 tirés à part des travaux les plus représentatifs) sont à adresser au Professeur J.-J. Livio, Doyen de la Faculté de Médecine, Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, **avant le 30 sept. 1991**. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'Ecole de traduction et d'interprétation ouvre une inscription pour **un poste** de

PROFESSEUR
à l'Unité d'interprétation

Charge: Il s'agit d'un poste à temps partiel (5/10èmes), comprenant l'enseignement de l'interprétation simultanée et consécutive à tous les niveaux. L'enseignement de l'interprétation simultanée et consécutive d'allemand en français et de français en allemand et d'italien en allemand et d'italien en français; l'organisation de cours bilingues français-allemand et allemand-français; l'organisation de périodes de formation en milieu professionnel dans les organisations nationales ou internationales, gouvernementales ou privées.

Exigences: Diplôme d'interprète de conférence d'un Institut universitaire. Langue de travail: langue maternelle et de culture française et allemande, maîtrise de l'italien et d'une autre langue. Interprète de conférence professionnel expérimenté. Expérience de l'enseignement (au moins 5 ans). Expérience de l'administration et de l'organisation.

Entrée en fonctions: 1er octobre 1991.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 15 juillet 1991 au **secrétariat de la Présidence de l'Ecole de traduction et d'interprétation, 19, place des Augustins, 1205 Genève,** auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

14 JUIN 1981 - 14 JUIN 1991

BUREAU DE L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE HOMME ET FEMME

2, rue Henri-Fazy (4e étage) – 1204 GENÈVE

a été créé voici plus de trois ans pour faire appliquer au plan cantonal genevois l'article constitutionnel relatif à l'égalité.

Pour marquer la journée du 14 juin, en soutien à la grève des femmes et afin de vous permettre:
- de mieux connaître ce jeune service de l'Etat,
- d'exprimer vos souhaits par rapport aux changements que vous jugez nécessaires à la réalisation d'une vraie égalité,

nous vous invitons cordialement à notre prochaine

JOURNÉE PORTES OUVERTES

le vendredi 14 juin 1991 de 9 h à 16 h 30

Nous nous réjouissons beaucoup de votre visite !

L'équipe du Bureau de l'égalité

Genève

Les travaux des réfugiées

L'Atelier du centre Camille Martin, lieu de rencontres pour femmes réfugiées, est à votre disposition pour tous travaux de couture (retouches, raccomodage) et repassage. L'Atelier confectionne des objets artisanaux, vendus au centre même ou, le 15 juin, dès 14 h au centre Marignac et le 22 juin à l'Ecole des grottes de 11 h à 18 h, dans le cadre de la Journée du réfugié.

Camille Martin

Un centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes et enfants en bas âge.

Un lieu de liberté, d'activités communautaires pour que les femmes réfugiées ne se retrouvent pas isolées et coupées de leurs racines.

Actuellement le centre est à la recherche de tissus, même petits, de mercerie et de pelotes de laine, merci de nous faire parvenir ce qui dort dans vos armoires au:

Centre Camille Martin
1, rue Camille-Martin
1203 Genève
Tél. (022) 44 03 39

Le centre est ouvert lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 17 heures.

Agenda

La fête à l'USPDA

A l'occasion du 20e anniversaire du lancement de l'initiative populaire pour la décriminalisation de l'avortement, l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement (USPDA) organise une *Journée cultur...elles,* le **samedi 22 juin,** de 9 h 30 à 17 h 30, au restaurant Innere Enge, Engestrasse 54, à Berne.

Conférence, spectacle, tour de chant d'Yvette Théraulaz, etc.

Réserver les places jusqu'au 15 juin à l'adresse suivante: USPDA, case postale, 3052 Zollikofen, tél. (031) 57 57 94.

Les femmes dans l'histoire de Bâle

L'Association des historiennes de Bâle organise, pendant l'été, des **tours de ville** permettant de découvrir l'histoire des femmes bâloises.

Groupes d'au maximum 20 personnes, prix forfaitaire Fr. 300.–. (15.– pour le billet individuel).

Se renseigner à l'adresse suivante: Verein Frauengeschichte, Stadtrundgang, postfach 165, 4013 Basel.

Peurs, vulnérabilité, non violence

Tels sont les thèmes de la **12e semaine de formation à la non violence** organisée par le **Centre du Louverain du 8 au 13 juillet.** Semaine ouverte à toutes et à tous, garderie pour les enfants.

Renseignements au Centre du Louverain, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane, tél. (038) 57 16 66.

Stages de menuiserie

De plus en plus de femmes s'intéressent au travail du bois, nous communique l'**Atelier bois et création** dans la vallée de la Drôme, qui organise des stages pendant l'été.

Pour se renseigner, écrire à l'Atelier, F-26400 Suze-sur-Crest, ou tél. 75 40 02 41.

Valais

Un secrétaire vexé

(ccr) – Après avoir clamé sur les ondes que la commission féminine cantonale ne se préoccupait pas du sort des employées de maison, le secrétaire syndical Michel Zufferey remet ça en publiant, dans le *NF*, un article où il explique aux femmes qu'elles font fausse route et qu'elles feraient mieux de confier leur sort à des mains aussi expertes et compétentes que les siennes. Ce qui a piqué au vif le secrétaire? La commission féminine a obtenu que les tarifs des employées agricoles soient alignés sur ceux des hommes. Evidemment, la Chambre valaisanne d'agriculture a préféré couper la poire en deux, en faisant payer aux hommes une partie des avantages enfin consentis aux femmes.

Quant aux employées de maison, les propositions émises par la commission féminine en vue d'une modification du contrat type allaient bien plus loin que celles du secrétaire syndical. Vexé, il publie sa grogne sur tous les toits munis d'une antenne radio et distille sa rogne dans la presse. Il va jusqu'à écrire à la commission: «Ayez l'intelligence de laisser aux organisations syndicales le soin de s'occuper du statut social et salarial des femmes...»

Pour preuve de leur efficacité, Michel Zufferey avoue que la différence de salaire entre employées féminines et travailleurs masculins atteint actuellement en Valais 30%.

Une bagatelle!

Fribourg

Refonte de l'assurance sociale

(bbg) – La loi sur l'assistance sociale dans le canton de Fribourg date de 1951; elle parle encore d'assistance aux indigents, elle est du ressort des communes. La situation d'alors n'est plus celle d'aujourd'hui. Après de très longues consultations, le conseil d'Etat vient de présenter son «projet de loi sur l'aide sociale», selon la nouvelle terminologie.

Il s'appuie notamment sur un mémoire en politique sociale présenté en 1989 à l'Université de Genève par deux assistantes sociales fribourgeoises, Corinne Maeder et Kerralie Œuvray. Chiffres à l'appui, les deux praticiennes révélaient une nouvelle catégorie de pauvres, les femmes seules avec enfants qui échappent aux couvertures sociales liées au travail salarié et à la structure familiale traditionnelle.

S'il existe une rente de veuve, il n'y a pas de rente de divorcée! Elles dénonçaient la disparité de traitement des cas d'assistance entre les centres urbains et les communes agricoles, elles suggéraient une professionalisation et une centralisation de l'assistance afin d'éviter l'humiliation ressentie par les requérant-e-s.

Elles ont été entendues. Le projet de loi envisage d'associer les communes en une instance sociale de district qui se chargera de toute la gestion de l'assistance: informations, conseils, finances.

Une telle organisation aura le mérite de permettre l'anonymat des requérants tout en assurant un service de professionnels, ce qui n'était le cas jusqu'à présent que de la ville de Fribourg et de quelques communes. Plus de tourisme de l'assistance, donc, mais pas forcément augmentation globale des coûts, selon les calculs du département de la santé publique.

On le constate, la nouvelle loi n'ira pas jusqu'à reconnaître un «droit à l'assistance» calqué sur celui de l'AVS, comme le suggéraient les deux auteures du mémoire, mais on ose espérer que le principe du «devoir de remboursement» d'une somme qui ne ferait que combler les lacunes du système des assurances ne sera pas appliqué. De toute façon, c'est maintenant au Grand Conseil de jouer.

Le canton de Fribourg veut pallier aussi l'absence d'assurance maternité au plan fédéral en mettant en place une loi sur les allocations de maternité.

A titre d'exemple, le projet de loi cite le revenu seuil de 2100 fr. par mois pour une femme seule (2800 pour un couple).

Une femme seule qui gagnerait 2000 fr. par mois aurait droit à une allocation de 100 fr. pour atteindre le seuil prévu et de 300 fr. pour le bébé. C'est la caisse cantonale de compensation AVS qui se chargerait de la distribution. Le projet sera discuté en Grand Conseil cette année encore.

Bienne

Plus de policières?

(fvk) – Si la police biennoise avait pourtant fait preuve d'ouverture en novembre 1989 en engageant deux femmes fonctionnaires de police, elle tente maladroitement et sans fondements réels de faire machine arrière. C'est dans le *Biel-Bienne*, hebdomadaire biennois bilingue et gratuit, sous la plume de Maria Schlegel, qu'on apprend que le président de la section biennoise de la Fédération suisse des fonctionnaires de police, Heinz Grossen, a adressé une lettre au Conseil municipal lui expliquant qu'il souhaitait à l'avenir renoncer à engager des collègues féminines.

Les femmes seraient selon Heinz Grossen beaucoup plus souvent souffrantes que leurs collègues masculins. Dommage que les statistiques fournies pour étayer son argument ne proviennent manifestement pas de Bienne: il y est question de 16 femmes et les chiffres s'arrêtent à fin novembre 1989, époque où les deux premières fonctionnaires de police biennoises commençaient leur travail. Pour l'auteur de la lettre, la profession de policier demande «une énorme dépense de force mentale et physique». Or, la femme est déjà «plus sensible mentalement de par sa constitution naturelle». D'autre part, une femme en patrouille risque beaucoup plus que son collègue masculin de se faire agresser. Par conséquent un policier peut se retrouver dans la désagréable position de devoir remplir sa fonction en assurant sa propre sécurité plus celle de sa collègue féminine.

Les deux policières biennoises contactées par *Biel-Bienne* affirment pourtant n'avoir jamais été agressées. Tendance que confirme la police bâloise qui bénéficie d'une expérience d'une dizaine d'années avec des policières.

La Fédération suisse des fonctionnaires de police a d'ailleurs été très étonnée par la prise de position de sa section biennoise, fédération qui souligne que l'entrée des femmes dans la profession n'a amené que des éléments positifs et qu'elle continue de l'encourager vivement.

A Bienne, ce sont la Direction de la police et le Comité en faveur de la promotion de la femme qui doivent encore prendre position sur la lettre de Heinz Grossen. Ce dernier est d'ailleurs convaincu de n'avoir «rien contre les femmes dans la vie professionnelle, ni contre les femmes en général». Nous voilà donc rassurées.

Femmes SUISSES

ABONNEZ-VOUS! **Fr. 55.–***

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM: Prénom:

Adresse:

N° postal et lieu:

J'ai eu ce journal: par une connaissance ☐ au kiosque ☐

*(AVS Fr. 48.–. Abonnement de soutien: Fr. 70.– ou plus étranger Fr. 60.–)

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge